

Regroupement d'achat en assurance collective

Qui peut adhérer au régime?

- Le régime doit être offert à tous les employés admissibles d'un organisme
- L'organisme doit être membre de l'AFP Québec, soit :
 - membre OBNL mineur
 - membre OBNL majeur
- Les organismes ayant un employé et plus sont admissibles

Contactez-nous!

Vous avez des questions ou désirez des renseignements supplémentaires? N'hésitez pas à nous contacter!

Christian Renaud

Conseiller en régime d'assurance collective
418 653-4455, poste 2542
christian.renaud@mallette.ca

Avantages du regroupement

La force du groupe : une meilleure stabilité de coût

- Une tarification avantageuse basée sur les résultats de l'ensemble du regroupement
- Accessibilité pour toute taille d'organisation
- Force d'un regroupement d'achat instauré en 1993 auprès des fondations d'établissements de santé

Un régime complet et concurrentiel

Régime de base :

- Assurance vie
- Assurance invalidité de longue durée
- Assurance maladie
- Télémédecine

Régime optionnel

- Assurance invalidité de courte durée
- Assurance soins dentaires

Accompagnement personnalisé

- L'équipe de professionnels de la firme Mallette Actuaires vous accompagne à la mise en vigueur, en cours d'année et à chaque renouvellement

Simplicité

- Plateformes simples d'utilisation tant pour le promoteur que les employés, en collaboration avec le fournisseur de service